

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**JEUDI 07 AVRIL 2022**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 07 AVRIL 2022**

-----

L'an deux mille vingt-deux, le JEUDI 07 AVRIL à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, M. OBOEUF Gérard, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. WOJTKOWIAK David a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.  
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.  
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.  
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme VANDENBERGUE Séverine.

---

Secrétaire de séance : Mr BOULET Michel

Fin de la séance : 21h30

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*



2022-04-N° 19

**VU :**

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2241-1 et suivants ;

L'avis du service local du Domaine du 08 juin 2021 ;

**CONSIDERANT** la demande de Mr et Mme DURIEZ pour l'acquisition de la parcelle cadastrée C 5 (975 m<sup>2</sup>), actuellement domiciliés au 41 Chemin de Fauquenthun RINCQ - 62120 AIRE-SUR-LA-LYS ;

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE (Maître ALLAN ne prenant pas part au vote) :**

**ARTICLE 1er - D'APPROUVER**, conformément à l'avis du service local du Domaine en date du 08 juin 2021 susvisé, la cession de la parcelle cadastrée C 5 (975 m<sup>2</sup>) pour un montant de 78 000 € TTC (incluant la TVA sur marge, soit 11 030,35 €), à Mr et Mme DURIEZ, actuellement domiciliés au 41 Chemin de Fauquenthun RINCQ - 62120 Aire-sur-la-lys ;

**ARTICLE 2 - DE DESIGNER** Me ALLAN - Notaire rue d'Arras à Aire-sur-la-Lys, pour la rédaction de l'acte notarié correspondant, ETANT PRECISE QUE, préalablement à la signature de l'acte de vente définitif, le projet de construction sera soumis pour accord à l'architecte conseil, et au Maire ;

**ARTICLE 3 - D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX

MAIRE SUR LA LYS  
PAS DE CAIS